|  |
| --- |
| L'histoire des Trappistes de 1827 à 1892 |

Au moment de la Révolution, pour conserver leur état religieux, des moines de l’abbaye de La Trappe fondèrent une nouvelle communauté, en 1791, à La Valsainte en Suisse. Dom Augustin de Lestrange étant à leur tête, ils décidèrent d'instaurer un genre de vie très austère. Ils publièrent les *Réglemens de la Valsainte*, en 1794, mais le pape ne voulut pas les approuver.

Rapidement d’autres maisons furent fondées. Les conditions politiques et économiques étant très difficiles, dom Augustin, comme abbé, avait pensé devoir garder la responsabilité directe de toutes les communautés, ce qui allait à l'encontre du charisme cistercien qui laissait chaque maison indépendante, tout en la plaçant sous la responsabilité pastorale de l'abbé de la maison fondatrice. A circonstances exceptionnelles, moyens exceptionnels.

Certains moines jugèrent cette situation difficile et ceux de Darfeld, en 1806 entreprirent de se séparer de La Valsainte, ce qui fut effectif en 1808 et ils en abandonnèrent les *Règlements*, en 1813, sur le conseil du pape, pour reprendre ceux de l'abbé de Rancé approuvés par Rome.

Après le retour en France, en 1815, des Trappistes issus de la Valsainte,  les monastères étaient établis à La Trappe, Melleray, Aiguebelle, Bellefontaine. Ils suivaient les *Réglemens de la Valsainte*. Ceux provenant de Darfeld s’établirent à Port-du-Salut, Le Gard, Mont-des-Olives ; Bricquebec et Le Val-Sainte-Marie, fondés indépendamment, furent rattachés à l’Ordre de Cîteaux. Ces cinq maisons suivaient les *Règlements de Rancé*, ainsi que le Mont-des-Cats créé en 1826. Les monastères de moniales étaient en lien avec le monastère de moines le plus proche : Laval, Oelenberg, Les Forges, Vaise et suivaient le même genre de vie qu’eux.

Dom Augustin de Lestrange mourut en 1827. Après lui s'ouvre pour les Trappistes en France une nouvelle période. Il devenait important que les différentes communautés retrouvent entre elles des liens plus conformes au charisme de l'Ordre de Cîteaux. Des démarches furent entreprises à Rome, mais la mort de papes Léon XII en 1829 et Pie VIII en 1831  retarda le dénouement de l'affaire.

Le décret de Rome du 1° octobre 1834 réunissait les maisons trappistes établies en France, en une seule Congrégation. Dès lors, les Chapitres généraux rassemblant tous les abbés et supérieurs de maison se réunir de 1835 à 1843. Les Actes en étaient dressés et copiés manuellement pour chaque communauté. Ces pièces ont été publiées en divers fascicules des *Analecta Cisterciensia,* de 1971 à 1974) par Hermans (Vincent). L'ensemble fut imprimé en un seul volume, sous le titre *Actes des Chapitres généraux des Congrégations Trappistes en XIXième siècle, 1835-1891*, Rome, 1975. Les originaux sont en latin et certaines pièces ont été traduites, sans doute pour l'usage local. Il se trouve que l'abbaye de Sept-Fons en possède le texte français en un seul registre.

[Actes des Chapitres généraux 1835-1843](file:///C:\Users\Fr.Jn.benilde\Documents\%21a-Archives\Histoire\Histoire-Tami%C3%A9\Histoire_Trappistes\Trappistes_1827-1892\CG_1834-1843.htm) de la congrégation de N.D. de la Trappe en France, 1835-1843, traduction française.

Rapidement des difficultés s'élevèrent entre les supérieurs des maisons ne suivant pas les mêmes observances régulières. L'Abbé de la Trappe qui était le Vicaire général donc ayant une autorité sur l'ensemble, ne sut pas gérer cette situation délicate. Des Abbés présentèrent l'affaire aux autorités religieuses et le représentant du Pape à Paris [suspendit le Chapitre général](file:///C:\Users\Fr.Jn.benilde\Documents\%21a-Archives\Histoire\Histoire-Tami%C3%A9\Histoire_Trappistes\Trappistes_1827-1892\Suspension_1844.htm) et les visites régulières que devaient effectuer chaque année le Vicaire général dans chaque maison trappiste de France.

[La crise de 1843 à 1847](file:///C:\Users\Fr.Jn.benilde\Documents\%21a-Archives\Histoire\Histoire-Tami%C3%A9\Histoire_Trappistes\Trappistes_1827-1892\Crise_1843-1847.htm) est présentée par P. Bazot et Dom Stanislas Lapierre, témoins privilégiés, dans des textes des Archives de l'Abbaye de Sept-Fons.

Les moines actuellement à Tamié n'ont pratiquement plus d'archives du 19ième siècle. La communauté fut fondée à Bellevaux en 1817, rattachée à l'Ordre en 1830 par Le Gard, exilée en Suisse-Géronde 1830-1834, retour en France au Val-Sainte-Marie, diocèse de Besançon, en 1834, à la Grâce-Dieu en 1849, à Tamié depuis 1909.

Les archives de l'Archidiocèse  possèdent un dossier sur les Trappistes. Pour  la période 1834-1860, les monastères issus de Darfeld :  Sept-Fons, Port-du-Salut et de La Trappe ont fourni des compléments d'information.

[Archives de l'Abbaye de La Trappe](file:///C:\Users\Fr.Jn.benilde\Documents\%21a-Archives\Histoire\Histoire-Tami%C3%A9\Histoire_Trappistes\Trappistes_1827-1892\Inv_AAb_LTp.htm) ;

[Archives de l'Abbaye de Sept-Fons](file:///C:\Users\Fr.Jn.benilde\Documents\%21a-Archives\Histoire\Histoire-Tami%C3%A9\Histoire_Trappistes\Trappistes_1827-1892\Inv_Ab_7F_Ta.htm) ;

[Archives de l'Abbaye du Port-du-Salut.](file:///C:\Users\Fr.Jn.benilde\Documents\%21a-Archives\Histoire\Histoire-Tami%C3%A9\Histoire_Trappistes\Trappistes_1827-1892\Inv_Ab_PdS.htm)

Il y eu une abondante correspondance entre les Abbés et avec différentes instances ecclésiastiques. Une partie en est conservée aux Archives de la Trappe, de Port-du-Salut, de Sept-Fons, de l'archevêché de Besançon... Les Abbayes d'Œlenberg, de Sainte-Marie-du-Mont et de Tamié ont perdu leurs archives de cette époque.

[Le Décret de séparation de 1847](file:///C:\Users\Fr.Jn.benilde\Documents\%21a-Archives\Histoire\Histoire-Tami%C3%A9\Histoire_Trappistes\Trappistes_1827-1892\Decret_1847.htm) créa deux Congrégations de Trappistes en France, faisant toujours partie de l'unique Ordre de Cîteaux.

Chacune de ces Congrégations continua de réunir chaque année les Abbés et Prieurs titulaires en Chapitre général, de façon indépendante de l'autre, ce qui donna deux séries d'Actes de Chapitres généraux.

Actes des Chapitres généraux de la Congrégation de la Trappe, 1847-1892 : originaux en français, sont édités par *Analecta Cisterciensia*, Rome, 1975.

[Actes des CG de la Congrégation de Sept-Fons, 1847-1892](file:///C:\Users\Fr.Jn.benilde\Documents\%21a-Archives\Histoire\Histoire-Tami%C3%A9\Histoire_Trappistes\Trappistes_1827-1892\CG%207F_1847-92.htm). Originaux en latin édités par *Analecta Cisterciensia*, Rome, 1975 et traduction des Archives de l'Abbaye de Sept-Fons.

[Actes CG 1847-1871.htm](file:///C:\Users\Fr.Jn.benilde\Documents\%21a-Archives\Histoire\Histoire-Tami%C3%A9\Histoire_Trappistes\Trappistes_1827-1892\CG%207F_1847-71.htm)

[Actes CG 1872-1892.htm](file:///C:\Users\Fr.Jn.benilde\Documents\%21a-Archives\Histoire\Histoire-Tami%C3%A9\Histoire_Trappistes\Trappistes_1827-1892\CG%207F_1872-92.htm)

Les monastères belges eurent une destinée indépendante de celle des maisons françaises. Ils eurent aussi leurs documents officiels, en latin. Actes des Chapitres généraux de la Congrégation de Westmalle, 1836-1892, édités par *Analecta Cisterciensia*, Rome, 1975.

La situation ayant évoluée, le pape [Léon XIII par décret, en 1892](file:///C:\Users\Fr.Jn.benilde\Documents\%21a-Archives\Histoire\Histoire-Tami%C3%A9\Histoire_Trappistes\Trappistes_1827-1892\Decret_1892.htm)  convoqua les différents abbés des monastères formant les trois congrégations de La Trappe, de Sept-Fons et de Westmalle, qui furent réunis pour former un Ordre distinct et donc furent coupés de l'Ordre de Cîteaux, sous le nom : *Ordre des Cisterciens Réformés*, bientôt appelés de la *Stricte Observance*. Nous abordons ici une autre page de l'histoire de l'Ordre de Cîteaux.

\* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \*